

LE BUT DE LA PROSPERITE ACCORDEE A L'HOMME EST DE LUI PERMETTRE D'OBSERVER LES MITSVOT

La Voie À Suivre

BEHAR
BEHOUKOTAÏ

469

12.05.07

24 IYAR 5767

Publication
HEVRAT PINTO
Sous l'égide de
RABBI DAVID HANANIA
PINTO CHLITA
11, rue du plateau
75019 PARIS
Tel: 01 42 08 25 40
Fax 01 42 08 50 85
www.hevratpinto.org

GARDE TA LANGUE

En fonction de l'auditeur

En général, on trouve ces moqueurs chez les gens qui n'ont pas de crainte du Ciel, c'est pourquoi quand ils entendent des paroles de moussar et de reproches sur la négligence dans l'étude de la Torah, ce qui les contrarie, ainsi qu'il est dit « Le moqueur n'aime pas qu'on lui fasse de reproches », ils trouvent des défauts chez l'orateur. En vérité, comme l'ont dit les Sages dans Kidouchin, chapitre assara yo'hassin, « quiconque trouve un défaut, c'est son propre défaut ».

En particulier, il arrive souvent qu'il n'y a pas de quoi se moquer, car en vérité le discours dépend souvent de ce que veut entendre l'auditeur. Il y a des gens dont tout le désir est uniquement de trouver du nouveau dans les versets, d'autres de chercher des explications, d'autres sont intéressés par les paraboles.

Si vous marchez dans Mes lois et si vous observez Mes mitsvot et que vous les faites, Je donnerai vos pluies en leur temps, la terre donnera sa moisson et l'arbre des champs donnera ses fruits » (Vayikra 26, 3). L'Écriture paraît nous dire que le Saint béni soit-Il donne une grande récompense à l'homme en ce monde lorsqu'il observe les mitsvot, donc comment se réalise l'enseignement (Kidouchin 39b) selon lequel il n'y a pas de récompense à une mitsva en ce monde ?

On peut l'expliquer d'après les paroles de Rachi, qui écrit : « « Si vous marchez dans Mes lois », que vous étudiez la Torah, « et si vous observez Mes mitsvot », étudiez la Torah afin d'observer et d'accomplir. » Du fait que la Torah a fait précéder la pratique des mitsvot de l'étude de la Torah, on comprend qu'il est impossible à l'homme d'accomplir les mitsvot à moins de s'investir dans l'étude de la Torah dans l'effort, et quand on se donne du mal pour étudier la Torah, on en vient à observer les mitsvot. C'est pourquoi il y a des gens qui observent certaines mitsvot et n'en observent pas certaines autres, car ils ne prennent pas la peine d'étudier la Torah, mais ils s'investissent dans la vie temporaire, c'est pourquoi ils lui trouvent un goût alors qu'ils n'en trouvent pas aux mitsvot de la Torah. Mais celui qui prend la peine de s'investir dans l'étude de la Torah y trouve beaucoup de goût, ainsi qu'aux mitsvot, et il en arrive à les observer avec une grande minutie, car c'est le fruit de son travail.

Aller de plus en plus loin dans l'étude de la Torah

Un signe du fait que l'étude de la Torah fait mériter d'accomplir toutes les mitsvot, est que le mot amal (« étude dans l'effort ») est composé des mêmes lettres que maal (utiliser quelque chose de sacré dans un but profane), c'est-à-dire que celui qui étudie la Torah ne la trahira pas, trahison qui consiste à s'approprier quelque chose de saint, par exemple en s'appropriant les mitsvot de la Torah en les accomplissant un peu et en les rejetant un peu, comme un homme le fait de ce qui est à lui. Mais quand quelqu'un étudie la Torah dans l'effort, sans s'occuper de ses propres affaires, il accomplit en lui-même « si vous marchez dans Mes lois », comme celui qui marche avec le visage tourné vers une destination précise, et qui va de lieu en lieu pour arriver à son but sans se fatiguer en chemin, car il sait que là où il va il se reposera de la route. Ainsi, celui qui étudie la Torah en ce monde-ci ne se fatigue pas de tout son effort, car il va de plus en plus loin dans les degrés de la Torah. Nos Sages ont dit pour louer les talmidei 'hakhamim (Berakhot 64a) : « Les talmidei 'hakhamim n'ont de repos ni dans ce monde-ci ni dans le monde à venir. » Et Rachi explique que « si vous marchez dans Mes lois », c'est aller de yéchiva en yéchiva et de beit hamidrach en beit hamidrach. En accomplissant « si vous marchez dans Mes lois », on mérite d'en arriver à « vous observez Mes mitsvot », l'accomplissement de toutes les mitsvot. Alors que celui qui ne se préoccupe que de la vie transitoire, cette habitude l'empêche d'accomplir les mitsvot de la Torah qui sont la vie éternelle, parce qu'il ne se donne aucun mal pour elles.

Ce que veulent dire nos Sages par (Avot 4, 2) « la récompense d'une mitsva est une mitsva » est que quand l'homme accomplit la mitsva de l'étude de la Torah, le Saint béni soit-Il lui fait accomplir toutes les mitsvot, et de cette façon sa récompense grandira dans le monde à venir. Ainsi que l'a expliqué Rabbeinou Yona zatsal dans son commentaire sur Avot : « Non pas que ce soit la récompense, sans quoi en quoi est-ce que cela représente une récompense ? Il n'en est pas ainsi, la récompense existe dans le monde à venir, mais

c'est le résultat de la mitsva dont on profite en ce monde, en ce qu'elle nous aide à faire d'autres mitsvot, ainsi le capital grandit dans le monde à venir. »

Hachem donne généreusement

Comment l'homme peut-il en arriver à observer toutes les mitsvot ? En étudiant la Torah dans le but de la mettre en pratique, comme l'écrit Rachi. Le Saint béni soit-Il donne aussi à l'homme des facilités dans la vie transitoire en ce monde-ci, pour lui permettre d'accomplir toutes les mitsvot, faciles ou difficiles. En effet, beaucoup de mitsvot dépendent de la matérialité, comme les mitsvot de léket, chikhera et peah, maaserot, bikourim, et le Saint béni soit-Il donne à l'homme l'étude de la Torah pour qu'il puisse observer et accomplir, autrement comment pourrait-il accomplir les mitsvot sans biens matériels ?

Hachem lui donne tout cela pour qu'il ait la possibilité d'accomplir. Celui qui étudie la Torah mérite d'accomplir toutes les mitsvot, il est donc juste qu'il reçoive les biens de ce monde, non pas comme récompense, mais seulement pour pouvoir accomplir toutes les mitsvot. C'est cela « Je donnerai vos pluies en leur temps ». « Vos pluies » c'est la matérialité, le Saint béni soit-Il donne à l'homme les biens matériels dans la mesure où il doit s'en servir pour accomplir les mitsvot. Et une fois qu'Il ouvre Son trésor, Il donne généreusement, ainsi qu'il est dit (Malakhi 3, 10) : « Je répandrai sur vous la bénédiction au-delà de toute mesure », c'est-à-dire même plus que ce dont l'homme a besoin pour accomplir les mitsvot.

Mais celui qui ne se consacre pas à l'étude de la Torah, on ne lui donne pas les biens de ce monde, car il n'étudie pas et ne peut donc pas accomplir. En effet, seul celui qui étudie la Torah a la possibilité d'accomplir toutes les mitsvot. Et si l'homme dit devant le tribunal céleste quand on le fera passer en jugement : « J'étais pauvre et je n'avais pas la possibilité d'accomplir les mitsvot à cause de ma pauvreté », le tribunal céleste lui répondra : « Tu n'avais pas assez de subsistance parce que tu ne t'es pas donné assez de mal pour les paroles de Torah. Si tu avais étudié, le Saint béni soit-Il t'aurait donné de quoi accomplir les mitsvot, parce qu'Il ne donne la matérialité que pour accomplir, et les Sages ont dit (Kidouchin 72a) : « J'ai mal agi et je me suis privé de ma subsistance. » »

Si l'on objecte : nous voyons beaucoup de gens qui n'étudient pas la Torah et qui sont riches ! Il faut répondre que les Ba'alei HaTossefot ont déjà répondu à cela (Da'at Zekenim 32, 1) en disant : Le Saint béni soit-Il a créé trois cadeaux dans le monde, la sagesse, la force et la richesse. Celui qui en a mérité une les a mérité toutes. Quand ? Quand ils viennent par la force de la sagesse de la Torah et de la crainte du Ciel, mais autrement il n'y a pas de force ni de richesse qui puisse servir à l'homme à quoi que ce soit. Yirmiyah a dit (9, 22) : « Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, que le fort ne se glorifie pas de sa force, mais qu'en cela on se glorifie : comprendre et Me connaître. »

Ces trois forces, quand elles ne viennent pas du Saint béni soit-Il, sont appelées à être la perte de celui qui les possède. Nos Maîtres ont enseigné (Bemidbar Rabba 22, 6) : Il y a eu deux riches dans le monde, l'un en Israël et l'autre chez les nations du monde, Kora'h et Haman. Les deux ont disparu du monde. Ils ont dit (Sanhédrin 110a) : « La richesse est gardée à ceux qui la possèdent pour leur mal » (Kohélet 5, 12), c'est la richesse de Kora'h et d'Haman. Pourquoi ? Parce qu'elle ne provenait pas du Saint béni soit-Il, mais ils l'avaient prise pour eux.

À PROPOS DE LA PARACHA

Voler et tromper un non-juif

« Ne vous lésez point l'un l'autre, craignez votre D., car Je suis Hachem votre D. » (Vayikra 25, 17)

Dans le traité Bava Kama (117a), il est raconté : Chemouël a acheté pour quatre zouzim à un non-juif une cruche en or en croyant qu'elle était en cuivre, et il a tardé à payer un zouz. On a l'habitude d'expliquer (voir Rachi et d'autres) que Chemouël lui a payé un zouz de moins.

Or c'est surprenant ! D'abord, comment est-il possible que Chemouël l'ait trompé, en achetant par ruse au non-juif une cruche en or comme si elle était en cuivre ? Et de plus, en payant moins et en gardant pour lui un zouz ! Est-ce possible ?

Ensuite, il y a de quoi s'étonner. Au nom de quoi les Sages nous racontent-ils cela ? Voudraient-ils par hasard nous enseigner l'art de voler ? Qu'est-ce que tout cela signifie ?

Le gaon Rabbi Nathan Adler zatsal dit que ce n'est pas le sens de l'expression araméenne que nous avons traduit par « il a tardé à payer un zouz », et ce n'est pas là la morale que les Sages veulent nous enseigner.

Voici ce dont il s'agit : Chemouël a vu que ce non-juif demandait pour une cruche en or, dont la valeur est bien entendu très grande, un prix de quatre zouzim seulement. Cela a éveillé ses soupçons, et il s'est dit en lui-même : ou bien ce non-juif ne sait pas que sa cruche est en or, et il pense qu'elle est en cuivre, c'est pourquoi il en demande si peu. Et si c'est le cas, il faut lui faire remarquer son erreur. Ou alors il sait que sa cruche est en or, mais elle est arrivée en sa possession par vol, c'est pourquoi il la vend bon marché. Et s'il en est ainsi, il faut récupérer la cruche, lui payer le prix qu'il en demande et la rendre à son propriétaire.

Mais, s'est dit Chemouël, comment peut-on vérifier ce qu'il en est ?

Il a eu une idée – « je vais tarder à payer un zouz ». Dans le Talmud, le mot araméen employé signifie en réalité « payer un peu plus ».

Par conséquent, Chemouël a payé un zouz de plus, et au lieu de quatre zouzim qu'on lui demandait pour la cruche, il en a payé cinq, comme vérification. Si on lui rendait le zouz supplémentaire, ce serait un signe que l'homme était honnête, alors il lui ferait remarquer son erreur, que ce n'était pas du cuivre mais de l'or, et il lui donnerait la différence. Mais s'il ne lui rendait pas le zouz, ce serait un signe qu'il avait volé la cruche et la vendait bon marché parce qu'elle était volée. Alors ce serait une mitsva de la lui enlever à n'importe quel prix et de la rendre à ses propriétaires.

Effectivement, les Sages nous racontent cette histoire comme exemple de jusqu'où il faut aller pour se garder de commettre un vol, même quand il s'agit d'un non-juif.

C'est une grande faute

Le Rambam met en garde dans son commentaire sur les Michnayot (Traité Kelim 12, 7) :

« Il n'est permis de tromper ni d'escroquer un idolâtre sous aucune forme, directe ou indirecte. Il est dit à ce propos qu'il est interdit de tromper les gens, même les non-juifs, et à plus forte raison dans une chose qui peut mener à la profanation du Nom de Hachem, ce qui est une grande faute. Tous ces forfaits, Hachem a dit qu'il les avait en horreur, ainsi que ceux qui les commettent. »

Dans le « Séfer 'Hassidim » de Rabbi Yéhoua Ha'Hasid, il est écrit : « On ne commettra pas d'injustice même envers un non-juif ». Ces choses abaissent l'homme, sa fortune en souffre, et s'il n'en est pas affecté directement, c'est sa descendance qui devra payer. »

On raconte aussi dans le livre « Tana DeBei Eliahou » (Raba ch. 15) à propos de Rabbi : J'ai vendu à un non-juif quatre boisseaux de dattes, et je les ai mesurés dans une maison à moitié obscure. Le non-juif m'a dit : « Toi et le D. du Ciel vous savez combien vous m'avez donné. » Or il manquait trois séa. Ensuite, j'ai pris l'argent et j'ai acheté avec une cruche d'huile, la cruche s'est cassée et l'huile s'est renversée. Je lui ai dit : « Béni soit D. qui ne fait pas de favoritisme ! » Le verset dit « n'extorque pas à ton prochain et ne vole pas », voler un non-juif est un vol.

Ils se sont enrichis et ont laissé un héritage

Dans le même ordre d'idées, le gaon Rabbi Moché Ravkach zatsal écrit dans son livre « Beer HaGola » ('Hochen Michpat 248 4) : « J'écris cela pour toutes les générations. J'ai vu que beaucoup de gens ont fait fortune en escroquant des non-juifs, mais ensuite ils n'ont pas réussi, ont perdu tous leurs biens, et n'ont rien laissé après eux. Et beaucoup de gens qui ont sanctifié le Nom de Hachem et ont rendu à un non-juif quelque chose d'important qu'il avait donné par erreur se sont enrichis, ont réussi et ont laissé un héritage à leurs enfants... »

Il faut souligner en passant que le gaon Rabbi Moché Ravkach zatsal a beaucoup souffert dans les persécutions des années Ta'h Tat. Il s'est sauvé de chez lui dans le dénuement le plus total, et après de difficiles errances, il est arrivé à Amsterdam. De tous ses biens, comme il le dit dans son Introduction à son livre, il n'a sauvé qu'un petit calendrier, pour pouvoir connaître les horaires dans ses pérégrinations. Et malgré toutes les épreuves qu'il a connues, il a estimé de son devoir de mettre en garde contre le fait de tromper un non-juif...

À LA SOURCE

« Vous proclamerez dans le pays la liberté pour tous ceux qui l'habitent » (25, 10)

Le « Pnei Yéchohoua » zatsal pose la question : pourquoi le verset dit-il « pour tous ceux qui l'habitent », alors que pendant le yovel seuls les esclaves sont libérés, et non « tous ceux qui l'habitent » ?

Il répond que les Sages ont dit dans le traité Kidouchin (20a) : « Quiconque acquiert un esclave, c'est comme s'il acquerrait un maître. » Comme il en est ainsi, pendant l'année du yovel, il n'y a pas que les esclaves qui sont libérés, mais aussi leurs maîtres, qui en réalité sont des serviteurs de leurs « maîtres » les esclaves...

« Ne vous lésez point l'un l'autre » (25, 14)

Le 'Hida zatsal écrit dans son livre « Moré BaEtsba » :

Quand quelqu'un vaque à ses affaires, qu'il fasse très attention à plusieurs interdictions qu'il risque de négliger ou d'enfreindre, parmi lesquelles : le vol, le fait de léser, le mensonge, la tromperie, la malhonnêteté dans les poids et mesures, faire croire au prochain des choses fausses, la « poussière » de prêts à intérêt, retenir le salaire de l'ouvrier, les faux serments et les fausses déclarations. Tout cela, tout ce qui y ressemble ou qui y mène, heureux celui qui s'en préserve !

On aura l'intention de vaquer à ses affaires pour faire vivre sa famille honorablement, sans trébucher, et en se méfiant de tout ce que la Torah et les Rabbanim ont interdit, alors tous les actes seront pour l'amour du Ciel.

« Ne lui prends ni intérêt ni profit, crains D., et que ton frère vive avec toi » (25, 36)

La juxtaposition de « que ton frère vive avec toi » avec le sujet de l'intérêt est expliquée par le saint Alcheikh.

Quand l'homme prête à intérêt, le prêteur voudrait que les jours passent vite, car chaque jour les intérêts s'accumulent, et la dette grandit. Alors que l'emprunteur désire que les jours passent lentement, pour que sa dette ne grossisse pas et qu'il ne doive pas payer plus.

C'est contre cela que la Torah met en garde : « Ne lui prends ni intérêt ni profit », et alors « que ton frère vive avec toi », vos vies seront égales, l'un n'aura pas des jours longs et l'autre des jours courts...

« Et si vous êtes dégoûtés de Mes lois » (26, 15)

Il y a des gens, écrit le 'Hafets 'Haïm zatsal, qui redoutent les remontrances, et sortent de la synagogue au moment de la lecture des passages de remontrance dans la Torah. Dans d'autres communautés, celui qui lit avale les mots et les lit à voix basse, et la plupart des assistants n'entendent pas la lecture.

Cela ressemble à quelqu'un que l'on a prévenu de ne pas prendre un chemin rempli de ronces et de chardons, parce que des bêtes féroces s'y promènent. Cet homme n'a pas écouté la voix qui le prévenait et a décidé de prendre justement cette route-là, mais il s'est mis un masque sur les yeux pour ne pas voir les obstacles ni les bêtes féroces, sans se rendre compte que cela augmente le danger !

Il en va de même ici. Le roi Chelomo nous conseille de ne pas dédaigner les reproches de Hachem et de ne pas être dégoûtés

par les remontrances. Et eux sont sages à leurs propres yeux et pensent que s'ils n'écoutent pas les voies de la remontrance, aucun mal ne leur arrivera. S'ils avaient réfléchi, ils auraient compris que lorsqu'on porte un masque sur le visage pour ne pas voir les obstacles, on fait un bien plus grand mal à son âme !

« Vous mangerez la chair de vos enfants » (26, 29)

Rabbi Yéhoua Tsvi de Strettin zatsal avait l'habitude d'expliquer toutes les malédictions du passage des remontrances en les transformant en bénédictions. C'était sa coutume.

Un jour, ses disciples lui ont demandé : Rabbi, comment comprendre les paroles du verset « vous mangerez la chair de vos enfants » comme une bénédiction ?

Le Rabbi leur répondit : le verset nous annonce de cette façon que nous mériterons que tous nos enfants après nous suivront notre voie, la voie de la Torah et des mitsvot. Comme il en est ainsi, les parents pourront manger de la viande chez leurs enfants, « vous mangerez la chair de vos enfants », sans aucun doute sur sa cacherout...

LES VOIES DES PERES

Commentaires de Rabbi David 'Hanania Pinto chelita sur Pirkei Avot

Le monde a été créé en dix paroles

Il faut réfléchir au fait que le monde a été créé en dix paroles, alors qu'il aurait pu être créé en une seule parole, pour annoncer aux habitants du monde que le Saint béni soit-Il donnera une grande récompense aux tsaddikim qui maintiennent le monde à l'existence, une récompense si grande qu'il est impossible aux hommes de se l'imaginer. Ainsi que le dit le prophète (Yéchaya 64, 3) : « Aucun œil n'a vu, D. sinon Toi ».

De même que le Saint béni soit-Il a créé le monde en dix paroles, alors qu'il aurait pu tout inclure en une seule, dans la même mesure est la récompense des tsaddikim. Il y a parfois une mitsva pour laquelle on reçoit une grande récompense, car elle comporte beaucoup de choses, et c'est connu uniquement du Saint béni soit-Il. Tout se mesure à la difficulté et au dévouement de celui qui l'accomplit, et surtout en rapport avec le résultat.

A quoi est-ce que cela ressemble ? A un riche qui a donné à un pauvre une petite pièce. Le pauvre se dépêche d'aller acheter du pain, il rentre chez lui, il se lave les mains pour manger ainsi que les membres de sa famille, ils disent la bénédiction sur le lavage des mains et sur le pain, et ensuite le birkat hamazone. Voici que toutes ces mitsvot n'ont été rendues possibles que par cette petite pièce que le riche a donnée au pauvre.

L'inverse est également vrai. Il y a un riche qui a donné mille pièces d'or en tzedaka, et il y a un pauvre qui a donné une seule petite pièce. Le don du pauvre est plus important devant le Saint béni soit-Il que celui du riche, parce qu'il a donné avec dévouement, et les Sages ont dit (Avot 5, 23) : « La récompense est à la mesure de la difficulté ».

TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES

RABBI MOCHÉ HAÏM LUZZATO - LE RAMHAL

Vers l'an 5467 est né à Padoue en Italie Rabbi Moché 'Haïm Luzzato, connu sous l'acronyme de Ram'hal, de Rabbi Ya'akov qui était d'une famille connue, un grand talmid 'hakham qui faisait beaucoup de bien.

Son amour et sa soif pour la Torah ne connaissaient aucune limite. Ainsi par exemple on raconte que lorsqu'il était jeune, il avait déjà commencé à étudier la kabbala et les écrits du Arizal, dans lesquels il manifestait une extraordinaire compétence.

Il apprit l'essentiel de sa Torah de son maître le gaon Rabbi Yéchayah Bassan zatsal, qui était le Rav de Padoue. Rabbi Yéchaya connaissait les forces immenses que possédait son élève, et il le guida dans sa sagesse dans la Torah révélée et dans la kabbala.

Malgré son jeune âge, le Ram'hal était compétent en kabbala et savait préparer des yi'houdim pour Hachem. Ainsi, nous le trouvons à Roch 'Hodech Sivan 5687 dans une pièce isolée, en train de s'élever et de se sanctifier, et selon son habitude il faisait des yi'houdim pour le Créateur.

Et voici que tout à coup, sans y prendre garde, ses yeux se fermèrent et le sommeil le saisit, mais pas pour longtemps. En se réveillant, un frisson lui passa dans le corps. Une voix se fit entendre à son oreille, qui lui dit : « Je suis venu dévoiler des secrets cachés du roi saint ! »

Le Ram'hal s'assit sans bouger et un tremblement le saisit. Au bout de quelques secondes, il reprit ses forces et se prépara à la suite. Et la voix continua et lui dévoila des secrets de la Torah.

Avec des mains tremblantes, le Ram'hal inscrivit immédiatement ce que ses oreilles avaient entendu, et continua à étudier avec une grande émotion.

Le lendemain, à l'approche de l'heure où il avait entendu la voix la veille, il se sanctifia pour s'y préparer. Et effectivement, il mérita que la voix se fasse de nouveau entendre, et elle lui fit de nouvelles révélations.

Ainsi la voix apparut tous les jours. Au bout de quelques jours, la voix ajouta qu'elle était un ange maguid envoyé par le Ciel, et que maintenant il dirait au Ram'hal certains yi'houdim, qu'il devait faire à chaque fois qu'il voudrait demander que l'ange apparaisse pour l'aider à comprendre des passages difficiles de la Torah.

Pendant trois mois, l'ange se révéla à lui tous les jours, et à partir de ces révélations le Ram'hal a écrit trois livres. A la fin de cette époque, l'ange donna au Ram'hal un certain nombre de tikounim supplémentaires, pour mériter également l'apparition du prophète Eliahou. Cette semaine-là, il mérita effectivement l'apparition d'Eliahou. En plus du Maguid, il se révélait à lui régulièrement, étudiait avec lui, et il lui révélait aussi des secrets.

Sa grande compétence en kabbala attirait autour de lui des talmidei 'hakhamim, mais justement ces révélations éveillèrent contre lui la colère des rabbanim de Venise, qui l'accusèrent d'être un faux messie et voulurent même excommunier et détruire ses livres. Par l'intermédiaire de son maître Rabbi Yéchaya Bassan, on arriva à un compromis et ses œuvres furent ramassées et placées dans un coffre qui resta chez son Rav.

Cacher ses œuvres

Il y eut une grande effervescence quand l'un de ses disciples importants envoya des lettres où il parlait de la grandeur du Ram'hal et de ses actes. Beaucoup des sages de la génération, qui se souvenaient du mouvement du sabbatéisme, craignaient que le Ram'hal éveille un mouvement messianique. A la tête de ses opposants se trouvait le gaon Rabbi Moché Haguiz zatsal. Le Ram'hal, qui était certain que sa voie était juste, lui envoya de nombreuses lettres pour le prouver. Ces lettres furent conservées et imprimées dans le livre « Iggerot HaRam'hal ». Mais quand il comprit qu'il ne pouvait pas convaincre ses opposants, comme il voulait recommencer à étudier la Torah et à écrire en paix, il accepta de cacher ses écrits.

La grande pression qui fut exercée contre lui du côté de ses opposants conduisit à la décision du Ram'hal de partir à Amsterdam en Hollande, où il dirigea la grande yéchiva et fit de nombreux élèves, tout en continuant à correspondre avec ses élèves de Padoue et son maître Rabbi Yéchayah Bassan.

Il serait allé à pied

A Amsterdam, Rabbi Moché 'Haïm Luzzato écrivit son célèbre « Messilat Yécharim », qui traite du service de Hachem et de l'amélioration des midot, d'après l'ordre qui a été établi dans l'enseignement du Tanna Rabbi Pin'has ben Yaïr. Plus tard, le livre devint une pierre de touche du mouvement du moussar, et beaucoup de grands de la Torah et de la 'hassidout le tenaient en grande estime. Le gaon Rabbi Eliahou zatsal de Vilna a dit que si le Ram'hal avait vécu à son époque, il serait allé le trouver à pied pour recevoir de lui un enseignement de moussar.

Rabbi Moché 'Haïm a aussi écrit « Chivim Tikounim », soixante-dix tikounim pour le dernier verset de la Torah « aux yeux de tout Israël » (d'après les « Tikounei HaZohar » rédigés par Rabbi Chimon bar Yo'haï, qui consiste en soixante-dix tikounim pour le mot « Béréchit » qui commence la Torah).

Les autres livres du Ram'hal traitent de la kabbala, du moussar, de poésie et autres : « Adir BaMarom », « Or HaGanouz », « Da'at Tevouna », « 'Hoker OuMekoubal », « Layécharim Tehila », « HaMaamarim », « Migdal Oz » et « Séfer Yécharim ». Toutes ses œuvres se caractérisent par la clarté et la beauté du langage.

Le soleil se coucha

Au bout de huit années à Amsterdam, le Ram'hal décida de réaliser son aspiration profonde à monter en Terre Sainte. Le Ram'hal, son épouse et son fils unique plus quelques élèves, parmi lesquels Rabbi Yékoutiel Gordon, partirent en Terre sainte et habitèrent Akko. Le Ram'hal allait parfois à Jérusalem.

Une de ces fois-là, c'était environ quatre ans après son arrivée, une épidémie éclata à Jérusalem alors qu'il s'y trouvait. Il rentra rapidement à Akko, mais le décret avait été pris et l'épidémie le poursuivit jusque là, et lui, sa femme et son fils unique furent emportés.

C'était le 26 Iyar 5506, il avait quarante ans, et il est enterré près de la tombe du Tanna Rabbi Akiba, dans la ville sainte de Tibériade